

# FORMATION QUALIFIANTE

## Agent de Maintenance des Bâtiments

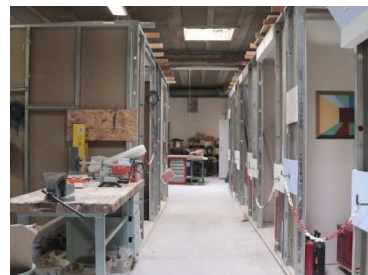
### A.M.B. — Niveau 3

#### OBJECTIF : VALIDATION DU TITRE PROFESSIONNEL

La validation du titre professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments, niveau 3, s'appuie sur :

- \* le dossier professionnel,
- \* une épreuve de synthèse sous forme d'une mise en situation reconstituée,
- \* un entretien final sous la forme d'un exposé oral de 20 minutes avec un jury de professionnels indépendant qui valide les 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui composent la certification,
- \* des évaluations tout au long de la formation (EPCF)

Il est possible de valider tout ou partie des 3 Certificats de Compétences Professionnelles.



#### METHODES PEDAGOGIQUES

- ◆ Valorisation des acquis et de l'expérimentation pratique
- ◆ Alternance de modules théoriques et pratiques
- ◆ Travaux préparatoires en salle de cours
- ◆ Intervention sur site de manière autonome et/ou en sous-groupe
- ◆ Mise en situation pratique en atelier ou en chantier-formation



#### MODALITES D'EVALUATION

- ◆ Exercices de positionnement à l'entrée du stagiaire (mathématiques, français, informatique, bâtiment)
- ◆ Compte-rendu de stage
- ◆ Suivi d'un dossier professionnel



#### CONDITIONS D'ADMISSION

- ◆ Etre majeur
- ◆ Bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) par la MDPH
- ◆ Avoir une notification de la MDPH pour la formation AMB

#### MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

- ◆ Prise de contact avec le secrétariat de l'ESRP (avec lettre de motivation et CV)
- ◆ Participation à une journée d'accueil (sur inscription au 05 56 16 36 31) : visite de l'établissement et rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire
- ◆ Candidature examinée par une Commission d'admission pluridisciplinaire pour validation ou orientation vers d'autres démarches



#### PRE-REQUIS

- ◆ Maîtrise des compétences de base (les 4 opérations, français lu-écrit et parlé)
- ◆ Utilisation de l'outil informatique
- ◆ Expérience du travail manuel
- ◆ Savoir travailler en équipe
- ◆ Savoir travailler en autonomie

#### Contre-indications

Handicap psychique non stabilisé  
 Ethylisme chronique  
 Toxicomanie

# FORMATION QUALIFIANTE

## Agent de Maintenance des Bâtiments

### A.M.B. — Niveau 3

Equipe pluridisciplinaire

Formateur référent  
 Assistant de Service social  
 Secrétaires  
 Médecin  
 Psychologue clinicien

#### Contacts

Secrétariat  
 05.56.16.36.31

Formateur  
 05.56.16.33.33

Formation rémunérée par la Région

Prise en charge médico-sociale par l'Assurance maladie

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

#### CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose de 3 modules (Certificats de Compétences Professionnelles) :

- ◆ Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- ◆ Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- ◆ Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

#### DUREE DE LA FORMATION

15 mois : cours à l'ESRP : 1562 heures dont : 875 heures dont 414 heures de stage en entreprise

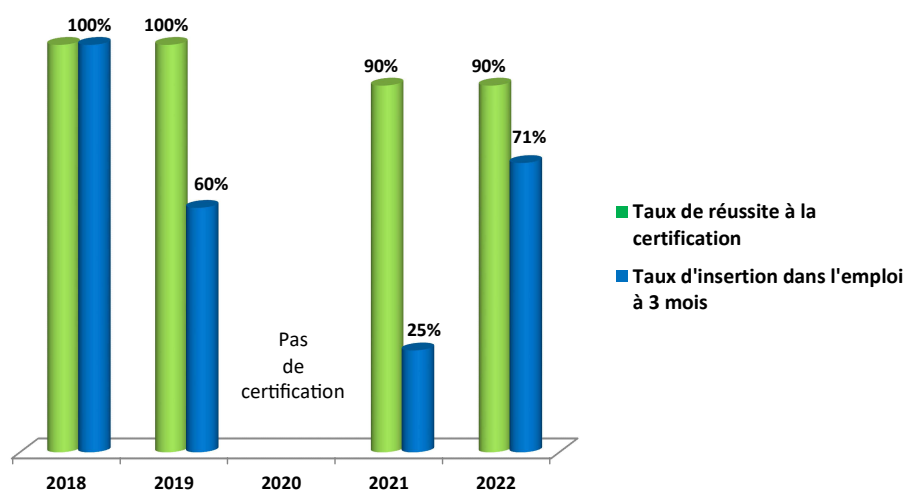
#### CAPACITE D'ACCUEIL

12 stagiaires

#### DELAIS D'ACCES

Recrutement 6 mois avant le début de la formation (afin de réaliser les démarches administratives)

#### TAUX DE REUSSITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE



Etablissement et Service de Réadaptation professionnelle  
 de La Tour de Gassies  
 Rue de La Tour de Gassies  
 33523 BRUGES cedex

[gassies.esrp@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:gassies.esrp@ugecam.assurance-maladie.fr)

Site internet : [www.groupe-ugecam.fr/esrp-espo-ueros-tour-de-gassies](http://www.groupe-ugecam.fr/esrp-espo-ueros-tour-de-gassies)

## LE METIER

L'Agent de Maintenance des Bâtiments réalise la maintenance courante multi technique à l'intérieur des bâtiments. Sa polyvalence lui permet d'intervenir du contrôle visuel à la remise en état.

L'emploi d'Agent de Maintenance des Bâtiments s'exerce majoritairement dans des Etablissements Recevant du Public (ERP), campings, hôpitaux, ainsi que dans des structures d'aide à la personne (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

## LES MISSIONS

- ◆ Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre
- ◆ Etablir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée
- ◆ Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.) dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

L'Agent de Maintenance des Bâtiments, dans sa pratique, tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau.

## LES CONDITIONS D'EXERCICE

L'Agent de Maintenance des Bâtiments intervient en site occupé et cela nécessite de sa part un « réflexe prévention » permanent pour la protection des personnes pendant et après son intervention. Il opère généralement seul ou en binôme, suivant la nature des tâches, le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés.

Il renseigne les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette, ordinateur) et informe son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente.

## LES QUALITES ET APTITUDES REQUISES

- ◆ Connaissance des bases techniques et opérationnelles des différentes actions de maintenance des bâtiments : carrelage, électricité, peinture, maçonnerie, chauffage, menuiserie...
- ◆ Autonomie
- ◆ Sociabilité et bon relationnel
- ◆ Respect des règles de confidentialité
- ◆ Capacité rédactionnelle (compte-rendu d'intervention)